

SESSION PROGRAMMÉE — 1 journée en visioconférence (7 heures)

• **Lundi 14 décembre 2026, de 9h00 à 17h00**

Inscription DIF Élu en un clic : [s'inscrire sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)

Durée de la session : 7 heures (1 journée)

Domaine de formation : ELU0106 – Organisation et fonctionnement des intercommunalités

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus(s),

Groupe d'agent(s),

Groupe mixte élus et agents.

Les communes évoluent aujourd'hui dans un environnement institutionnel complexe où l'intercommunalité occupe une place centrale. Comprendre les compétences, les mécanismes de gouvernance et les équilibres entre communes et EPCI est indispensable pour exercer pleinement son mandat. Cette formation permet aux élus de mieux situer leur commune dans cet ensemble territorial et d'identifier les leviers d'action pour défendre les intérêts de leur territoire.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre les fondamentaux de l'intercommunalité.
- Mettre en évidence le fonctionnement et le rôle des communautés de communes et d'agglomération.
- Appréhender les relations entre la commune et son EPCI.

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Module 1 : L'essor de l'intercommunalité

- Des prémices à la généralisation du regroupement de communes.
- 1°/ Aux origines des communautés de communes et d'agglomération
 - Intercommunalité de service.
 - Intercommunalité de projet.
- 2°/ Une ambition au service du territoire
 - La coopération au service du développement local.

Module 2 : Les caractéristiques des communautés de communes et d'agglomération

- 1°/ Un EPCI à fiscalité propre
- 2°/ Un périmètre d'un seul tenant et sans enclave
- 3°/ Des strates démographiques définies

Module 3 : Les organes des communautés de communes et d'agglomération

La gouvernance de l'intercommunalité

Thème 1 : L'exécutif de la communauté

- 1°/ Le président de l'EPCI
- 2°/ Les vice-présidents et le bureau

Thème 2 : L'assemblée délibérante

- 1°/ Le conseil communautaire
- 2°/ Composition et attributions

Module 4 : Les compétences des communautés de communes et d'agglomération

Domaines d'intervention et statuts de l'EPCI

Thème 1 : Les catégories de compétences

- 1°/ Les compétences obligatoires
- 2°/ Les compétences facultatives

Thème 2 : L'exercice des compétences

- 1°/ Exercice à titre exclusif
- 2°/ Exercice à titre partagé
 - La notion d'intérêt communautaire.
 - La détermination de l'intérêt communautaire.

Module 5 : Les relations entre la commune et l'EPCI

Une prise en compte des équilibres

Thème 1 : Le rôle du représentant de la commune au sein des communautés de communes et d'agglomération

- 1°/ Une culture du compromis
- 2°/ L'installation de la confiance

Thème 2 : La recherche d'une permanence des liens avec les communes : associer les élus municipaux

- 1°/ Le pacte de gouvernance
- 2°/ La conférence des maires

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique, forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence.
- Accès à un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes.
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Évaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois.

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise. Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire, elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu).
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité.

Dates et horaires de la session programmée :

Cette session se déroule en visioconférence, sur une journée (7 heures de formation) :

- **Lundi 14 décembre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**

Inscription DIF Élu : [accéder à la page d'inscription sur moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)

Inscription DIF Élu : à valider au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation, soit au plus tard le vendredi 27 novembre 2026 (week-ends et jours fériés déduits).

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Élus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site :

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

La commune dans son environnement - l'intercommunalité

Lieu : en visioconférence

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : 7 heures

Date : Lundi 14 décembre 2026, de 9h00 à 17h00

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la page d'inscription à la formation en cliquant sur ce lien : [s'inscrire à la session du lundi 14 décembre 2026 sur moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr)
- Date limite d'inscription DIF Élu : vendredi 27 novembre 2026** (la demande doit être validée au moins 11 jours ouvrés avant le premier jour de formation).
- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne).
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet.



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : La commune dans son environnement - l'intercommunalité

Date de la session : Lundi 14 décembre 2026, de 9h00 à 17h00

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité :

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administrative de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐